

Contenu de la fiche de poste VTA

Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+2 au moins, qui renforce les compétences en ingénierie de projets d'un territoire rural le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum.

Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme l'élaboration de diagnostics, la contribution à l'animation ou à l'élaboration de projets de territoires, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet ou encore apporter un appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).

Intitulé de la mission : Mise en place d'un système d'information géographique et mise en cohérence des projets de territoires entre EPAGE et intercommunalités

Description de la mission :

Les **raisons de cette réflexion** viennent de l'identification d'un réel **besoin d'organisation et d'efficacité** de plus en plus perceptible. Aujourd'hui, dans nos collectivités, vouloir **traiter** des projets de territoire, leur **mise en œuvre**, les **suivre** et les **évaluer** sans traitements géographiques n'est pas sérieux tant **l'analyse d'un ensemble d'informations** est prégnante à chaque phase de l'état des lieux, des diagnostics ou dans la définition stratégique des actions.

Il est clairement fixé comme objectifs de cette mission de :

- Identifier les points de convergence entre les parties prenantes éventuelles en insistant sur les secteurs ruraux en déficit de personnel en la matière
- Finaliser le cadrage d'une étude d'opportunité voire de faisabilité pour 2021-2022 avec une perspective de réalité active dès 2022 avec des étapes plus ou moins longues :
 - Etape 1 : fixer des objectifs clairs
 - Etape 2 : étudier le besoin
 - Etape 3 : élaborer un cahier des charges
 - Etape 4 : choisir le logiciel et les fonds de cartes
 - Etape 5 intégrer et structurer les différents données
 - Etape 6 : mettre en route

L'idée est que le « système d'information géographique » puisse se situer dans les locaux siège de l'EPAGE à Aix sur Vienne mais soit mis à disposition des 10 intercommunalités plutôt rurales selon des procédures à réfléchir (modalités de saisie, extranet, SIG « en ligne »...). Il ne s'agit bien évidemment pas de se substituer aux outils en ligne existants (géoportail, géoportail de l'urbanisme, cadatres.gouv.fr, infoterre, eaufrance,...) mais bien **de pouvoir répondre aux besoins en produisant, en organisant, en gérant, en traitant et restituant des informations cartographiques locales.**

Il s'agira également de participer à l'état des lieux, aux diagnostics du territoire de l'EPAGE quant à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle validée par les élus le 10 juin 2021, et à la définition des programmes d'actions à développer dans les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques.

Ces diagnostics devront non seulement prendre en compte les zonages avec des orientations gestion de la ressource en eau :

- SDAGE Loire Bretagne liés aux pressions sur les masses d'eau : obstacles, morphologie, hydrologie, macropolluants, pesticides
- « inondations » et ruissellement,
- sécheresse,
- biodiversité ou encore,
- aire d'alimentation en eau potable

mais ils devront également prendre en compte les orientations des intercommunalités : SCOT, PLUi, PCAEt, TVB, etc...

Profil recherché : Géomaticien avec une orientation forte en aménagement du territoire

Il sera chargé de l'acquisition, la production, la gestion et l'exploitation de l'information géographique. Il assure ou supervise le développement et la maintenance de bases de données géographiques et d'outils géomatiques pour en tirer des éléments d'expertises et d'aide à la décision des décisions politiques.

Minimum BAC + 3

Accompagnement de la collectivité:

Accueil : un dossier d'accueil sera fourni au candidat retenu, il y trouvera le règlement intérieur de la collectivité ainsi que des documents plus généraux de présentation du territoire. Un kit de la prise de fonction du VTA sera aussi proposé.

Hébergement : la collectivité pourra mettre en relation le candidat avec des agences immobilières locales pour faciliter ses recherches de logements

Restauration : en partenariat avec la municipalité aixoise, la collectivité offre la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire à des tarifs préférentiels.

Formation : l'agent recruté entrera dans le plan de formation de la collectivité et pourra donc poursuivre sa formation professionnelle. Par ailleurs, directement rattaché à la direction et en relation étroite avec les techniciens de la collectivité, le candidat retenu sera soutenu pour appréhender et comprendre les modes de fonctionnement notamment administratif et comptable de la collectivité.

Mobilité : la collectivité dispose de plusieurs véhicules de service mis à disposition de ses salariés pour les déplacements professionnels.

Facilité de travail : dans la limite du cadre réglementaire et des nécessités de services, des libertés de choix de l'organisation du temps de travail sont discutés avec les salariés : organisation hebdomadaire, RTT, télétravail, CET. Un bureau et le matériel informatique nécessaire aux missions seront mis à disposition ainsi qu'un accès au réseau à distance.

Contact au sein de la collectivité (nom et courriel) et adresse postale de la collectivité:

Yoann BRIZARD – Directeur – y.brizard@syndicat-bassin-vienne.fr

Florence FAURE – Responsable administrative – f.faure@syndicat-bassin-vienne.fr

38, avenue du Président Wilson

87 700 AIXE SUR VIENNE

Informations complémentaires :

- **Date limite de candidature : 15 septembre 2021**
- **Date de début possible de la mission : 1^{er} octobre ou 1er novembre 2021**
- **Lieu d'exercice de la mission : AIXE SUR VIENNE**
- **Durée de la mission (entre 12 et 18 mois) : 18 mois**
- **Nom et adresse de la collectivité : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne – 38, avenue du président Wilson – 87 700 AIXE SUR VIENNE**
- **Grille salariale : entre 1.500 et 2.500 euros brut**